

le journal des locataires

EDITO

Malgré les contraintes financières lourdes imposées aux organismes de logements social, l'ODHAC87 – Office public de l'habitat – a décidé de poursuivre sa politique de construction de logements.

Ainsi, en 2018, 55 nouveaux logements ont été mis en service (14 pavillons adaptés aux personnes à mobilité réduite, 21 pavillons et 20 logements collectifs) sur 8 communes du département.

L'ODHAC87 est fier de proposer à ses locataires des logements de qualité, bien conçus et où il fait bon vivre

L'année 2018 a également vu se réaliser une restructuration des services de l'ODHAC87 avec l'ouverture de 4 antennes de proximité dont vous trouverez, en pages intérieures, la présentation.

Pour 2019, l'ODHAC87 souhaite encore innover pour offrir à ses locataires des services supplémentaires.

Des ateliers participatifs gratuits papier peint/peinture, animés par nos peintres professionnels, vont avoir lieu dans différentes communes.

Basés sur des conseils, des démonstrations et une mise en pratique, ces ateliers vous permettront d'entretenir votre logement afin d'améliorer votre cadre de vie.





Avec la mise en place des nouvelles antennes de l'ODHAC87, à qui dois-je m'adresser ?

L'ODHAC87 a mis en place de nouvelles antennes afin d'être plus proche de vous et de vos préoccupations.

Votre antenne de proximité est là pour répondre à toutes vos questions.

Offrir plus de proximité aux locataires, d'efficacité, d'écoute et de bien-être, tels sont les objectifs de l'ODHAC87.

De nouvelles antennes ont ainsi été créées afin d'engager une dynamique qui place la qualité du service rendu aux locataires au cœur de nos préoccupations en proposant un traitement performant et privilégié de vos différentes demandes.



Ainsi, il vous sera à présent possible d'adresser vos réclamations directement en antenne mais également d'obtenir tous les renseignements utiles concernant votre logement et votre contrat de location.

Simplification des démarches, gain de temps, les responsables d'antenne, les chargées de gestion locative et les techniciens de secteur sont à votre écoute pour répondre plus efficacement à vos besoins.

Horaires d'ouverture antennes

**du lundi au jeudi :
8h30 - 12h et 13h - 17h**

**le vendredi :
8h30 - 12h et 13h
- 16h**

Antenne d'Aixe-sur-Vienne

**8 rue François Mitterrand - 87700 Aixe-sur-Vienne
05 19 39 80 13**

Responsable d'antenne : **Jérôme JAVERLIAT**

Chargée de gestion locative : **Brigitte ROCH**

Technicien de secteur : **Christian LAFOND**

Conseillère sociale : **Jasmine MAHAMOUDOU**, *permanence le jeudi après-midi de 13H30 à 16H00*



Communes : Aixe-sur-Vienne, Bosmie-l'Aiguille, Chaillac, Châlus, Cognac-la-Forêt, Cussac, Flavignac, Glandon, Janailhac, Javerdat, Jourgnac, La Meyze, Les Cars, Nexon, Nieul, Oradour-sur-Glane, Oradour-sur-Vayres, Rochechouart, Saillat-sur-Vienne, Séreilhac, Saint-Brice-sur-Vienne, Saint-Jouvent, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Mathieu, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Victournien, Saint-Yrieix-la-Perche, Vayres.

Antenne de Bellac

Ferme Jolibois - 3 avenue Charles de Gaulle - 87300 Bellac

05 55 68 03 97



Responsable d'antenne : **Claire SILVA**

Chargée de gestion locative : **Annick JUDE**

Technicien de secteur : **Cyrille DUFRAISSE**

Conseillère sociale : **Evelyne DUPLAIX**, *permanence le mardi matin de 9h30 à 12h*

Communes : Arnac-la-Poste, Bellac, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Blanzac, Blond, Bussière-Boffy, Bussière-Poitevine, Chamborêt, Châteauponsac, Cieux, Compreignac, Laurière, Le Dorat, Lussac-les-Eglises, Magnac-Laval, Mézières-sur-Issoire, Nantiat, Nouic, Oradour-Saint-Genest, Razès, Saint-Amand-Magnazeix, Saint-Barbant, Saint-Pardoux, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Saint-Sulpice-Laurière, Thouron.



Antenne d'Isle

4 rue Robert Schuman - 87170 Isle

05 55 05 42 42

Responsable d'antenne : **Cédric BARBIER**

Chargée de gestion locative : **Djamila BELYANA**

Technicien de secteur : **Patrice VILLEJOURBERT**

Conseillère sociale : **Fabienne JARRY**, *permanence le mardi matin de 9h00 à 11h30*

Communes : Chaptelat, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Isle, Peyrilhac, Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac.



Antenne de Panazol

13 place du commerce - 87350 Panazol

05 19 39 80 09



Responsable d'antenne : **Olivier DUCOURTIEUX**

Chargée de gestion locative : **Fabienne CHAPERON**

Technicien de secteur : **Dimitri RANGER**

Conseillère sociale : **Evelyne DUPLAIX**, *permanence le lundi matin de 9H00 à 11H30*

Communes : Aureil, Boisseuil, Eyjeaux, Feytiat, Le-Palais-sur-Vienne, Le-Vigen, Limoges, Panazol, Rilhac-Rancon, Solignac.

Antenne de Saint-Léonard-de-Noblat

15 rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard-de-Noblat

09 70 00 88 95

Responsable d'antenne : **Stéphane COUVIDAT**

Chargée de gestion locative : **Cécile FEIX**

Technicien de secteur : **Sébastien VINCENT**

Conseillère sociale : **Jasmine MAHAMOUDOU**, *permanence le mercredi matin de 9H00 à 11H30*

Communes : Ambazac, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Coussac-Bonneval, Eymoutiers, La Croisille-sur-Briance, La Geneytouse, La Jonchère-Saint-Maurice, Linards, Magnac-Bourg, Meuzac, Nedde, Peyrat-le-Château, Pierre-Boffière, Royères, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Priest-Taurion, Sauviat-sur-Vige.





Locataires, exprimez-vous avec la CSF

En novembre 2018, ont eu lieu les élections des représentants des locataires au Conseil d'administration de l'ODHAC. La Confédération Syndicale des Familles a obtenu 2 représentants: Martine Renard et Jacques Tignol.

Elle remercie les locataires d'avoir contribué à ce succès, ainsi que celles et ceux qui se sont investis dans ce moment fort pour l'association.

Pour soutenir l'action de ses représentants auprès de l'ODHAC, la Confédération Syndicale des Familles a besoin de **délégués d'immeubles** qui soient des relais dans la cité. Si vous vous sentez concerné(e) par la qualité de votre cadre de vie, rejoignez la CSF et devenez délégué de votre cité

Focus sur le chèque énergie

En 2018, le chèque énergie a

remplacé les tarifs sociaux de l'énergie (tarif de première nécessité pour l'électricité et tarif spécial de solidarité pour le gaz). En fonction des ressources et de la composition familiale, certains consommateurs ont donc reçu fin avril un chèque qui est une aide au paiement de la facture d'énergie du logement. Pour en bénéficier, il faut obligatoirement avoir fait une déclaration de revenus en 2017.

Avec ce chèque, ils pourront payer leur facture d'énergie auprès de leur fournisseur d'électricité et/ou de gaz. Il est valable jusqu'au **31 mars 2019**.

Il est important de bien suivre les consignes pour en bénéficier car il faut, notamment, envoyer ce chèque à un des fournisseurs d'énergie, accompagné d'une copie d'une facture ou tout autre document faisant apparaître les numéros client et contrat, et indiquer au

dos du chèque des références. C'est pourquoi, dès réception, les familles sont invitées à venir se renseigner à une de nos permanences.

A noter : aucun démarchage à domicile n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie, il faut donc refuser toute sollicitation de ce type.

Renseignements

**CSF - Siège social,
Espace associatif,
40 rue Charles Silvestre à
Limoges
Tél : 05 55 37 52 26
E-mail :
udcsf87@wanadoo.fr**

La CNL défend le logement social

La CNL a décidé de dénoncer la complicité de l'USH qui accompagne les mesures prises à l'encontre du logement social par le gouvernement. Elle réclame l'abrogation immédiate de toutes les mesures prises à l'encontre du modèle français du logement social par la loi de Finances 2018.

Des mesures qui conduisent à une détérioration des services rendus aux locataires.

La CNL s'inquiète du projet de contemporanéité des aides au logement qui serait appliqué dès mars 2019.

Cette modification rapporterait 900 millions d'euros à l'Etat.

La CNL a demandé que cette somme soit redistribuée via le fonds national des aides à la pierre.

La C.N.L. demande l'abrogation du prélèvement d'1,7 milliard d'euros sur les organismes de logement social.

La CNL remercie les locataires de leur confiance lors de l'élection de leurs représentants.

Encore merci à tous, la CNL vous souhaite une très bonne année 2019



Renseignements

**CNL 87 - 2, cité Casimir
Rancon à Limoges**

**Vos administrateurs :
Roland BONNEAU :
05 55 01 82 02**

**Marie-Thérèse PEYRICHOUX
06 71 04 13 63**